

## Vol / Braquages : Les Casinos prennent leurs précautions

Publié par Juliette Branciard le 22/02/2011

Contrairement à ce que l'on peut penser, les établissements de jeux ne sont pas des « lieux d'argent ». Outre la police d'assurance qui couvre le casino en cas de vol, diverses mesures de sécurité sont mises en place afin de ne pas susciter la convoitise.

La couverture des casinos en cas de braquage est assurée par le « volet vol », inclus dans le contrat dommages aux biens, comme n'importe quelle entreprise. Cette garantie est évaluée avec l'assureur en fonction du volume d'affaires du casino et s'applique uniquement lors de vols survenant à l'intérieur de l'établissement. Pour les transferts le casino fait appel à des convoyeurs de fonds, qui endossent la responsabilité en cas de braquage du fourgon comme l'explique Fabienne Guillemin, gestionnaire assurances de Joa Groupe.

Toutefois, pour que les assureurs acceptent de couvrir un casino, encore faut-il que celui-ci soit aux normes de sécurités. Un casino confronté à des braquages récurrents n'inspirera pas la confiance des assureurs.

### Mesures de sécurité et prévention

Afin de limiter les risques de braquages, tout stockage d'argent trop important est soigneusement évité. Des transferts sont effectués presque quotidiennement et les coffres tirelire et les coffres à temporisation permettent également de limiter les risques. Le premier bloque la possibilité d'accès jusqu'à l'arrivée des convoyeurs, le second alterne entre période d'ouverture et période de verrouillage.

Depuis plusieurs années les casinos tablent sur une forte communication visant à détruire le fantasme financier qu'ils suscitent. La stratégie s'avère payante : « le nombre de braquage a fortement diminué » déclare **Frédéric Jourdeuil**, directeur du cabinet de courtage Ascona « aujourd'hui un braquage sur dix a lieu dans un casino. Le butin étant en moyenne estimé à 50 000 euros, il est largement ravalé par celui des bijouteries qui s'approche des 2 à 3M d'euros ».